

SNCF Voyageurs / Société Nationale SNCF

Attestation des commissaires aux comptes pour les besoins du rapprochement entre les comptes séparés et les comptes certifiés en norme française de la société SNCF Voyageurs pour l'exercice clos le 31 décembre 2022

PricewaterhouseCoopers Audit
63, rue de Villiers
92208 Neuilly-sur-Seine Cedex

ERNST & YOUNG AUDIT
1-2, place des Saisons
Paris – La Défense 1
92400 Courbevoie

Attestation des commissaires aux comptes pour les besoins du rapprochement entre les comptes séparés et les comptes certifiés en norme française de la société SNCF Voyageurs pour l'exercice clos le 31 décembre 2022

SNCF Voyageurs / Société Nationale SNCF
Monsieur Christophe Fanichet
4, rue André Campra
93200 Saint-Denis

En notre qualité de commissaires aux comptes de la Société Nationale SNCF (ci-après « SA SNCF »), société mère consolidante du groupe SNCF, et de la société SNCF Voyageurs SA (ci-après « SNCF Voyageurs » ou la « Société ») et en réponse à votre demande d'attestation pour les besoins du rapprochement entre les comptes séparés de la Société et les comptes certifiés en normes françaises (ci-après le « Document ») préparés par la Société pour l'exercice clos le 31 décembre 2022 (ci-après l'« Intervention »), nous avons procédé à la vérification des informations figurant dans le document joint à la présente attestation (« le Document ») et préparé par vos soins dans le cadre de la décision de l'ART n°2017-101 du 27 septembre 2017 relative aux règles de séparation comptable applicables aux entreprises ferroviaires (notamment les articles 21 et 24).

Ce Document a été établi sous la responsabilité de la Direction de la Société à partir des livres comptables ayant servi à la préparation des liasses de consolidation des activités de la Société établies pour les besoins des comptes consolidés de la Société Nationale SNCF préparés en normes IFRS telles que décrites dans ses notes annexes (ci-après « les IFRS »), et des comptes annuels de SNCF Voyageurs pour l'exercice clos le 31 décembre 2022.

Il nous appartient de nous prononcer :

- (i) sur la concordance :
 - a. des données figurant dans les colonnes « Résultat CRC format CRC » (pour le compte de résultat) et « Social format NF » (pour le bilan) du Document avec les données des livres comptables ayant servi à la préparation des comptes sociaux certifiés de la Société au 31 décembre 2022 ;
 - b. des données figurant dans les colonnes « Résultat IFRS format IFRS » (pour le résultat) et « IFRS format IFRS » (pour le bilan) du Document avec l'information contributive de la Société en normes IFRS (« Balance Générale IFRS de la Société ») issue du système comptable pour les besoins de la consolidation du groupe SNCF.
- (ii) sur l'exactitude arithmétique des éléments figurant dans les colonnes « Différences de présentation » et « Ecart de normes » correspondant à la différence entre la colonne « Résultat CRC format CRC » et la colonne « Résultat IFRS format IFRS » (pour le compte de résultat) d'une part et à la différence entre la colonne « Social format NF » et la colonne « IFRS format IFRS » (pour le bilan) d'autre part.

- (iii) sur la concordance des données correspondant aux comptes séparés (colonnes « Détails par activité comptablement séparée » du Document) avec les comptes séparés 2022 présentés au Comité d'Audit, des Comptes et des Risques de la Société le 26 juillet 2023 et validés par le Conseil d'administration le 27 juillet 2023.

En outre, il ne nous appartient pas :

- de remettre en cause les hypothèses, les périmètres des comptes séparés, et les règles de séparation comptable retenues par la Direction de la Société ;
- d'apprécier la conformité des comptes séparés à l'article 15 de la Loi 2014-872 du 4 août 2014 portant réforme ferroviaire, aux articles 37 et 38 du décret n°2015-138 du 10 février 2015, et à la décision de l'ART n°2021-029 du 27 mai 2021 approuvant les règles de séparation comptable de SNCF Voyageurs SA.

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes, nous avons effectué un audit des liasses de consolidation des activités de la Société établies en IFRS pour les besoins de l'audit des comptes consolidés du groupe SNCF, ainsi que des comptes annuels de la Société établis selon les règles et principes comptables français pour l'exercice clos le 31 décembre 2022. Ces travaux d'audit comprenaient notamment la revue du processus d'établissement des comptes consolidés ainsi que la revue, par sondage et compte tenu de nos seuils de matérialité, de retraitements résultant d'écarts de présentation et de normes comptables. Notre audit, effectué selon les normes d'exercice professionnel applicables en France, avait pour objectif d'exprimer une opinion sur les comptes consolidés et sur les comptes annuels pris dans leur ensemble, et non pas sur des éléments spécifiques de ces comptes utilisés pour l'établissement des données chiffrées contenues dans le Document annexé à la présente attestation. Par conséquent, nous n'avons pas effectué nos tests d'audit et nos sondages dans cet objectif et nous n'exprimons aucune opinion sur ces éléments pris isolément.

En outre, nous n'avons pas mis en œuvre de procédures spécifiques pour identifier, le cas échéant, les événements survenus postérieurement à l'émission de nos rapports sur les comptes consolidés du groupe SNCF et sur les comptes annuels de la Société en date du 27 février 2023 et pouvant avoir une incidence sur le Document.

Nous n'avons pas audité de comptes intermédiaires de la Société postérieurs au 31 décembre 2022, et par conséquent nous n'exprimons aucune opinion à ce titre.

Notre intervention, qui ne constitue ni un audit ni un examen limité, a été effectuée selon la doctrine professionnelle de la Compagnie Nationale des Commissaires aux Comptes relative à cette mission. Nos travaux ont consisté pour l'exercice clos au 31 décembre 2022 à :

- Prendre connaissance des procédures mises en place pour établir le Document ;
- Vérifier la concordance :
 - des données figurant dans les colonnes « Résultat CRC format CRC » (pour le compte de résultat) et « Social format NF » (pour le bilan) du Document avec les comptes sociaux certifiés de la Société au 31 décembre 2022 ;
 - des données figurant dans les colonnes « Résultat IFRS format IFRS » (pour le résultat) et « IFRS format IFRS » (pour le bilan) du Document avec l'information contributive de la Société en normes IFRS (« Balance Générale IFRS de la Société ») issue du système comptable pour les besoins de la consolidation du groupe SNCF.

- Vérifier l'exactitude arithmétique des éléments figurant dans les colonnes « Différences de présentation » et « Ecart de normes » correspondant à la différence entre la colonne « Résultat CRC format CRC » et la colonne « Résultat IFRS format IFRS » (pour le compte de résultat) d'une part et à la différence entre la colonne « Social format NF » et la colonne « IFRS format IFRS » (pour le bilan) d'autre part ;
- Vérifier la concordance des données correspondant aux comptes séparés (colonnes « Détails par activité comptablement séparée » du Document) avec les comptes séparés 2022 présentés au Comité d'Audit, des Comptes et des Risques de la Société le 26 juillet 2023 et validés par le Conseil d'administration le 27 juillet 2023.

Sur la base de nos travaux, nous n'avons pas d'observation à formuler sur :

- la concordance :
 - des données figurant dans les colonnes « Résultat CRC format CRC » (pour le compte de résultat) et « Social format NF » (pour le bilan) du Document avec les données des livres comptables ayant servi à la préparation des comptes sociaux certifiés de la Société au 31 décembre 2022 ;
 - des données figurant dans les colonnes « Résultat IFRS format IFRS » (pour le compte de résultat) et « IFRS format IFRS » (pour le bilan) du Document avec l'information contributive de la Société en normes IFRS (« Balance Générale IFRS de la Société ») issue du système comptable pour les besoins de la consolidation du groupe SNCF.
- l'exactitude arithmétique des éléments figurant dans les colonnes « Différences de présentation » et « Ecart de normes » correspondant à la différence entre la colonne « Résultat CRC format CRC » et la colonne « Résultat IFRS format IFRS » (pour le compte de résultat) d'une part et à la différence entre la colonne « Social format NF » et la colonne « IFRS format IFRS » (pour le bilan) d'autre part ;
- la concordance des données correspondant aux comptes séparés (colonnes « Détails par activité comptablement séparée » du Document) avec les comptes séparés 2022 présentés au Comité d'Audit, des Comptes et des Risques de la Société le 26 juillet 2023 et validés par le Conseil d'administration le 27 juillet 2023.

Cette attestation est établie à votre attention dans le contexte décrit ci-avant et ne doit pas être utilisée, diffusée ou citée à d'autres fins.

Nos travaux ne sont pas destinés à remplacer les diligences qu'il appartient, le cas échéant, aux tiers ayant eu communication de cette attestation de mettre en œuvre au regard de leurs propres besoins. En notre qualité de commissaires aux comptes de votre Société, notre responsabilité à son égard et à celui de son actionnaire unique est définie par la loi française et nous n'acceptons aucune extension de notre responsabilité au-delà de celle prévue par celle-ci.

En aucun cas, PricewaterhouseCoopers Audit et Ernst & Young Audit ne pourront être tenus responsables d'aucun dommage, perte, coût ou dépense résultant d'un comportement dolosif ou d'une fraude commise par les administrateurs, les dirigeants ou les employés de la Société.

Cette attestation est régie par la loi française. Les juridictions françaises ont compétence exclusive pour connaître de tout litige, réclamation ou différend pouvant résulter de notre lettre de mission ou de la présente attestation, ou de toute question s'y rapportant. Chaque partie renonce irrévocablement à ses droits de s'opposer à une action portée auprès de ces tribunaux, de prétendre que l'action a été intentée auprès d'un tribunal incompétent, ou que ces tribunaux n'ont pas compétence.

Fait à Neuilly-sur-Seine et Paris-La Défense, le 27 juillet 2023

Les commissaires aux comptes

PricewaterhouseCoopers Audit

ERNST & YOUNG AUDIT

Jean-Paul Collignon

Philippe Vogt

Valérie Desclève



Exercice 2022

ÉTAT DE RAPPROCHEMENT DES COMPTES CERTIFIÉS AUX COMPTES SEPARÉS DE SNCF VOYAGEURS SA

Sauf indication contraire les montants sont exprimés en millions d'€uros

Antoine DE ROCQUIGNY – Secrétaire général de
SNCF Voyageurs SA

Date : 27/07/2023

Signature :

PRÉAMBULE

Ce document est établi conformément à la décision n° 2017-101 de l'ART homologuée par décision ministérielle du 4 décembre 2017.

Il répond aux dispositions de l'article 21 de la décision précitée selon lesquelles : « Les opérateurs effectuent un rapprochement entre les comptes séparés et les comptes certifiés en normes françaises.

Lorsque les comptes séparés sont établis en normes internationales, ce rapprochement présente notamment le passage entre ces deux référentiels comptables. Il est réalisé sur des agrégats financiers présentés dans les comptes et doit a minima être présenté au niveau des postes suivants : actifs immobilisés, fonds propres, endettement, total du bilan, produits et charges d'exploitation, dotations aux amortissements, résultat financier et impôt sur les sociétés. Il est établi annuellement et transmis à l'Autorité avec les comptes séparés ».

La SA SNCF Voyageurs a donc établi pour l'exercice 2022 le passage entre :

- Les comptes sociaux certifiés au 31 décembre 2022 et les comptes en normes IFRS ;
- Les comptes en normes IFRS de la SA SNCF Voyageurs et les comptes séparés par activité au 31 décembre 2022.

BILAN AU 31/12/2022

Format normes françaises	Différences de présentation		Format normes IFRS	Ecart de Normes	
	Social format NF	TOTAL Reclassement		Social format IFRS	IFRS format IFRS
Immobilisations incorporelles	428	0	428	Immobilisations incorporelles	428
Immobilisations corporelles	22 953	-14 890	8 063	Immobilisations corporelles	8 063
Immobilisations financières	2 343	-1 003	1 340	Actifs financiers non courants	1 340
Concession DSP	49	-49	-	Actifs financiers de concession non courant	-
Actif immobilisé	25 773	-15 941	9 831	Actif non courant	9 831
Stocks et encours	716	0	716	Stocks et encours	716
Créances d'exploitation	3 109	731	3 841	Créances d'exploitation	3 841
Trésorerie	67	992	1 059	Trésorerie et équivalents de trésorerie	1 059
Actif circulant	3 892	1 723	5 615	Actif courant	5 615
Comptes de régularisation	465	-432	32	Comptes de régularisation actifs	32
Ecart de conversion actif	0	0	0		0
Actif à analyser	0	0	0		0
ACTIF	30 129	-14 651	15 479	ACTIF	15 479
Capital	6 733	0	6 733	Capital	6 733
Report à nouveau	-1 735	0	0		0
Autres réserves	0	0	0		0
Ecart de réévaluation	0	0	0		0
Provisions réglementées	0	0	0		0
sous-total	-1 735	0	-1 735	Réserves	-1 735
Subventions d'investissements	14 608	-14 608	0	Résultat enregistré direct en capitaux propres	0
Résultat	1 147	0	1 147	Résultat	1 147
Autres fonds propres	49	-49	-		-132
Capitaux propres	20 802	-14 657	6 144	Capitaux propres	6 144
Engagements envers le personnel non courants	0	0	0	Engagements envers le personnel non courants	812
Provisions pour risques et charges	1 293	-0	1 293	Provisions non courantes	482
Dettes financières	2 781	0	2 781	Passifs financiers non courants	2 781
Passifs non courants	0	0	4 074	Passif non courant	4 074
Provisions courantes	0	0	0	Provisions courantes	0
Dettes d'exploitation	4 196	1 065	5 260	Dettes d'exploitation	5 260
Comptes de régularisation	8 270	1 065	5 260	Passif courant	5 260
Ecart de conversion passif	1 058	-1 058	-0	Passifs à analyser	-
Passifs à analyser	0	-0	0		0
PASSIF	30 129	-14 651	15 479	PASSIF	15 479

Détail par activité comptablement séparée												
Autres activités	Activités corporate (FT RH,S&F,E)	Activités Immo (FT DI)	PS	Activités de transport de Voyageurs (ATV)	ATV concurrentielles	ATV Conventionnées	Activité de gestion des installations de Service (IS)	Combustible	ISM	Opérations industrielles et patrimoniales	Intra	
11	11	0	0	198	134	64	59	0	0	59	0	
249	12	237	0	6 195	5 511	684	1 720	27	935	757	0	
4 353	4 435	0	0	73	14	59	0	0	0	0	- 3 086	
0	0	0	0	1 153	0	1 153	471	0	471	0	0	
4 613	4 457	237	0	7 620	5 659	1 961	2 250	27	1 406	817	- 3 086	
0	0	0	0	1	1	0	714	19	0	695	0	
239	181	57	3	2 072	990	1 082	321	16	151	154	- 2	
0	0	0	0	- 1	0	- 1	- 9	0	- 9	0	0	
394	391	0	3	1 718	40	1 677	7	7	0	0	- 1 060	
633	572	57	6	4 662	1 032	3 630	1 033	42	142	849	- 1 934	
5 246	5 029	294	6	12 282	6 691	5 591	3 283	69	1 548	1 666	- 5 021	
403	279	124	0	5 047	3 948	1 098	1 283	33	622	627	0	
508	623	- 115	0	- 1 446	- 1 824	378	- 1 035	- 19	- 817	- 199	312	
435	422	12	0	871	417	453	21	- 1	- 8	30	- 312	
1 345	1 325	21	0	4 471	2 542	1 930	269	14	- 203	458	0	
18	18	0	0	523	182	341	271	0	157	114	0	
12	7	5	0	348	83	265	71	13	9	48	0	
30	25	5	0	871	266	606	341	13	166	162	0	
2 903	2 780	123	0	469	154	315	903	5	812	85	- 1 060	
2 933	2 805	210	0	3 614	2 694	920	2 056	28	1 453	576	- 4 146	
95	27	63	6	4 197	1 456	2 741	958	28	298	632	- 2	
873	873	0	0	0	0	0	0	0	0	0	- 873	
968	900	63	6	4 197	1 456	2 741	958	28	298	632	- 874	
5 246	5 029	294	6	12 282	6 691	5 591	3 283	69	1 548	1 666	- 5 021	

SA SNCF VOYAGEURS

Société Anonyme à capitaux publics au capital social de 157 789 960 EUR

Siège social : 4 rue André Campra - 93210 Saint-Denis- France – R.C.S. BOBIGNY B 519 037 584

Antoine DE ROCQUIGNY – Secrétaire général
de SNCF Voyageurs SA
Date : 27/07/2023
Signature :

COMPTE DE RÉSULTAT AU 31/12/2022

Format normes françaises (en M EUR)	Résultat CRC format CRC	Différences de présentation	Résultat CRC format IFRS	Format normes IFRS (en M EUR)	Résultat CRC format IFRS	Ecart de normes	Résultat IFRS format IFRS
		Total reclassements (différences de présentation)				Total Ecart de normes	
Chiffre d'affaires	17 025	-99	16 927	Chiffre d'affaires	16 927	-1 136	15 791
Production stockée et immobilisée	1 165	-1 116	49	Production stockée	49		49
Achats et charges externes	-7 323	1 047	-6 277	Achats et charges externes	-6 277	1 025	-5 251
Péages	-3 812	136	-3 676	Péages	-3 676		-3 676
Impôts et taxes	-642	-	-642	Impôts et taxes	-642		-642
Charges de personnel	-4 613	245	-4 369	Charges de personnel	-4 369	-3	-4 372
Autres produits	251	-212	38	Autres produits et charges	38	1	39
Excédent brut d'exploitation	2 050		2 051	Marge opérationnelle	2 051	-113	1 938
Reprises de dépréciations et provisions d'exploitation	1 115	-2 317	-1 202	Dotations aux amortissements	-1 202	160	-1 042
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions d'exploitation	-2 164	2 157	-7	Variations aux provisions	-7	77	70
Charges et produits de gestion courante	-1	1			0		0
Résultat d'exploitation	1 000	-158	842	Résultat opérationnel courant	842	124	965
		134	134	Pertes de valeur	134	-101	33
		99	99	Résultat de cession d'actifs	99	-7	92
		74	1 074	Résultat opérationnel	1 074	16	1 091
Résultat financier	191		191	Résultat financier	191	-149	42
Résultat courant	1 191	74	1 265	Résultat des activités ordinaires	1 265	-132	1 133
Résultat exceptionnel	70	-70			0		
Impôt sur les sociétés	-115	-4	-119	Impôt sur les sociétés	-119		-119
Résultat net	1 147		1 147	Résultat net	1 147	-132	1 014

Détail par activité comptablement séparée											
Autres activités	Activités corporate (FT RH,S&F,E)	Activités Immo (FT DI)	PS	Activités de transport de Voyageurs (ATV)	ATV concurrentielles	ATV Conventionnées	Activité de gestion des installation de Service (S)	Combustible	ISM	Opérations industrielles et patrimoniales	Intra
67	10	58	0	15 443	6 646	9 283	2 590	170	2 011	984	- 2 309
0	0	0	0	0	0	0	49	0	0	49	0
- 5	39	- 40	- 3	- 9 985	- 4 486	- 5 986	- 1 246	- 164	- 1 176	- 481	2 309
- 20	- 11	- 9	0	- 539	- 125	- 414	- 84	0	- 56	- 28	0
- 27	- 30	0	3	- 3 223	- 994	- 2 229	- 1 122	- 3	- 731	- 389	0
1	0	0	0	36	11	25	3	0	- 1	3	0
17	8	9	0	1 732	1 052	680	189	3	48	138	0
- 20	- 9	- 12	0	- 831	- 576	- 254	- 191	- 5	- 84	- 102	0
- 2	1	- 2	0	80	23	57	- 8	1	- 2	- 7	0
- 5	0	- 5	0	981	499	483	- 11	0	- 39	29	0
0	0	0	0	- 1	- 17	16	34	0	33	1	0
51	31	20	0	41	8	33	0	0	- 1	1	0
46	31	15	0	1 021	489	532	24	0	- 6	30	0
298	300	- 2	0	53	- 9	62	4	0	- 1	5	- 312
345	331	13	0	1 074	480	594	27	- 1	- 8	36	- 312
90	91	- 1	0	- 203	- 63	- 140	- 6	0	0	- 6	0
435	422	12	0	871	417	453	21	- 1	- 8	30	- 312

SA SNCF VOYAGEURS
Société Anonyme à capitaux publics au capital social de 157 789 960 EUR
Siège social : 4 rue André Campra - 93210 Saint-Denis– France – R.C.S. BOBIGNY B 519 037 584

Antoine DE ROCQUIGNY – Secrétaire général
de SNCF Voyageurs SA
Date : 27/07/2023
Signature : 